



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 2 mars 2026, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2026 du CCAS de Saint Denis-en-Val est construit. Ce budget, voté dans un contexte post électoral et dans des délais contraints, s'inscrit dans la continuité des arbitrages effectués lors de la mandature précédente. Des ajustements pourront être réalisés au cours de l'exercice dans le cadre d'une décision modificative.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2026, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

PARTIE 1 : EQUILIBRE BUDGETAIRE

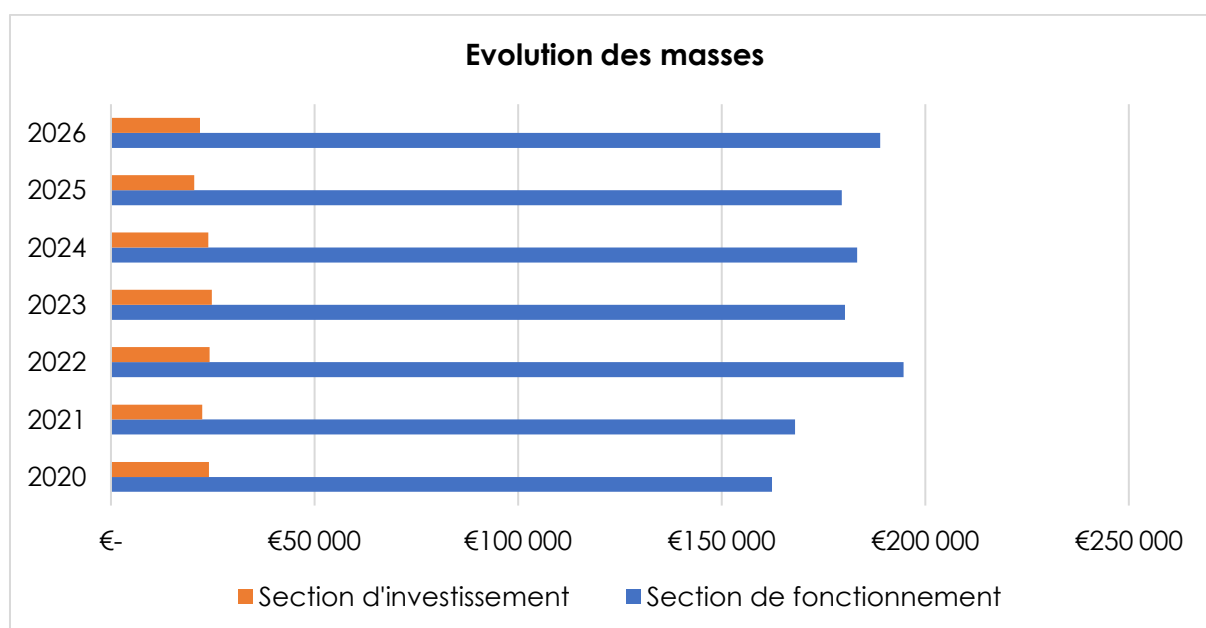
I. EQUILIBRE ET EVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 188 895 €, en hausse de 5,24 % par rapport à 2025. En investissement, le budget s'équilibre à 21 887,02 €, en hausse de 7,09 % par rapport à l'exercice précédent.

	BP 2025	BP 2026	Evolution 2025/2026
Section de fonctionnement	179 488,00 €	188 895,00 €	5,24%
Section d'investissement	20 437,65 €	21 887,02 €	7,09%

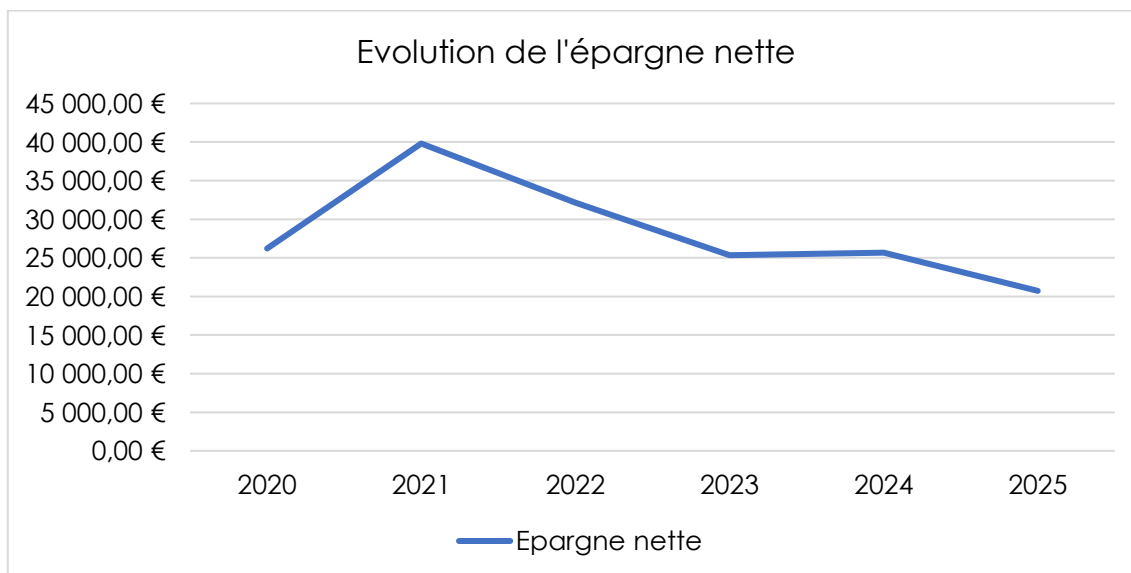
Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2026 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	187 031,00 €	170 199,88 €	21 546,02 €	0,00 €
Opérations d'ordre	1 864,00 €	18 695,12 €	341,00 €	21 887,02 €
TOTAL	188 895,00 €	188 895,00 €	21 887,02 €	21 887,02 €



II. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CFU 2025	BP 2026
Produits de fonctionnement courant	190 462,87 €	188 554,00 €
Charges de fonctionnement courant	169 738,44 €	187 031,00 €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	20 724,43 €	1 523,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
EPARGNE DE GESTION	20 724,43 €	1 523,00 €
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE BRUTE	20 724,43 €	1 523,00 €
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE NETTE	20 724,43 €	1 523,00 €



PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 188 895 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 187 031 €, soit 5,46 % de plus qu'au budget primitif 2025.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evol. 2025/2026
011 - Charges à caractère général	152 335,00 €	164 041,00 €	7,68%
012 - Charges de personnel	14 500,00 €	15 500,00 €	6,90%
65 - Autres charges de gestion courante	10 308,00 €	7 490,00 €	-27,34%
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €	- €	-100,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	177 343,00 €	187 031,00 €	5,46%
042 - Opérations d'ordre de transferts	2 145,00 €	1 864,00 €	-13,10%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 488,00 €	188 895,00 €	5,24%

1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 164 041 € et représentent 87,71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice précédent notamment liée à l'augmentation de la prestation du portage de repas. Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment celles relatives au portage des repas à domicile :

- L'achat des repas pour les portages de repas à domicile : 109 000 €. Un changement de prestataire a eu lieu en mai 2025, avec une légère hausse du prix du repas.
- L'achat des petits pains auprès des boulangeries dionysiennes : 5 000 €
- La location et le carburant du véhicule de portage de repas : 12 200 €

Les autres crédits inscrits sur ce chapitre correspondent à :

- L'organisation du repas des anciens en collaboration avec le Comité des Fêtes : 11 500 €
- La distribution des colis de fin d'année aux seniors : 17 000 €
- La réalisation d'actions à destination du public reçu par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, d'actions de prévention, l'accès au service Présence verte, ou d'actions solidaire telles qu'Octobre Rose, etc. : 6 000 €

1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 8,29 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont évaluées à 15 500 €, soit une hausse de 6,90 % par rapport au budgeté 2025.

Les crédits inscrits correspondent à une quote-part de la rémunération de l'agent mis à disposition du CCAS dans le cadre de la convention avec la commune.

1.3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

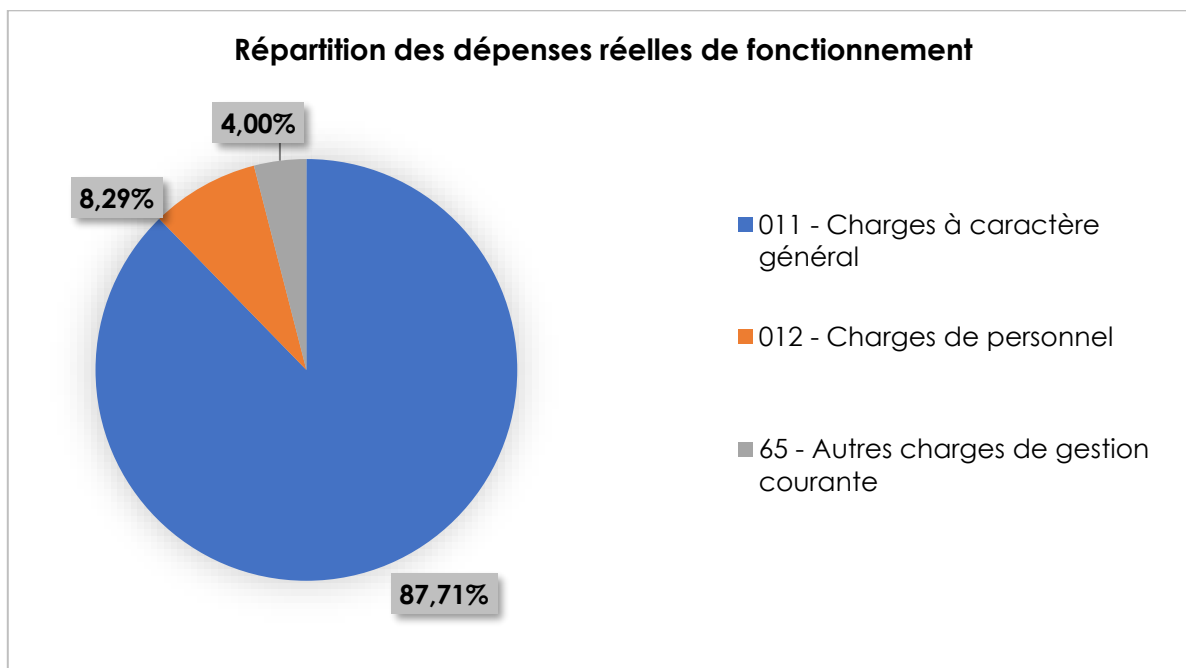
Les autres charges de gestion courante représentent 4,00 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 7 490 € pour l'exercice 2026, soit une baisse de 27,34 % par rapport au budgeté 2025.

Les dépenses inscrites à ce chapitre sont donc les suivantes :

- Les crédits prévus dans le cadre de l'attribution d'aides aux personnes en difficultés et secours d'urgence décidées par le Conseil d'Administration : 3 020 €
- Des prévisions en cas de créances éteintes ou admises en non-valeur : 200 €
- Les droits d'auteurs versés à la SACEM pour l'organisation des manifestations : 1 000 €
- La prise en charge des droits d'entrée pour la téléassistance : 120 €
- Les subventions versées aux associations pour un total de 2 800 €, répartis ainsi :
 - Banque alimentaire du Loiret : 1 500 €
 - Ligue nationale contre le cancer : 500 €
 - France Alzheimer Loiret : 500 €
 - Association d'Aide aux Victimes du Loiret : 200 €
 - Association Trisomie 21 : 100 €

1.4. LES AUTRES DEPENSES

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 1 864 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 170 199,88 €, en hausse de 9,82 % par rapport au budget primitif 2025.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evol. 2025/2026
70 - Produits de services	86 477,94 €	102 000,00 €	17,95%
74 - Dotations et participations	68 500,00 €	68 199,88 €	-0,44%
Recettes réelles de fonctionnement	154 977,94 €	170 199,88 €	9,82%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	24 167,06 €	18 354,12 €	-24,05%
042 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	341,00 €	-0,58%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	179 488,00 €	188 895,00 €	5,24%

2.1. LA SUBVENTION VERSEE PAR LA COMMUNE

La subvention versée par la Commune représente 39,37 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 67 000 €, soit le même montant qu'en 2025.

2.2. LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 102 000 € pour 2026, soit 59,93 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux prestations de services relatives au portage de repas à domicile.

Les produits de ce chapitre sont conditionnés par les besoins des usagers. La tarification connaît une augmentation de 4,87 % par rapport à l'exercice précédent, soit 7,32 € le repas livré pour les plus de 60 ans, conformément aux tarifs appliqués par le titulaire du marché CONVIVIO au 5 mai 2025.

2.3. LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes correspondent à la subvention versée par le CCAS d'Orléans pour les actions menées dans le cadre du CLIC Orléans Val de Loire estimée à 1 200 €.

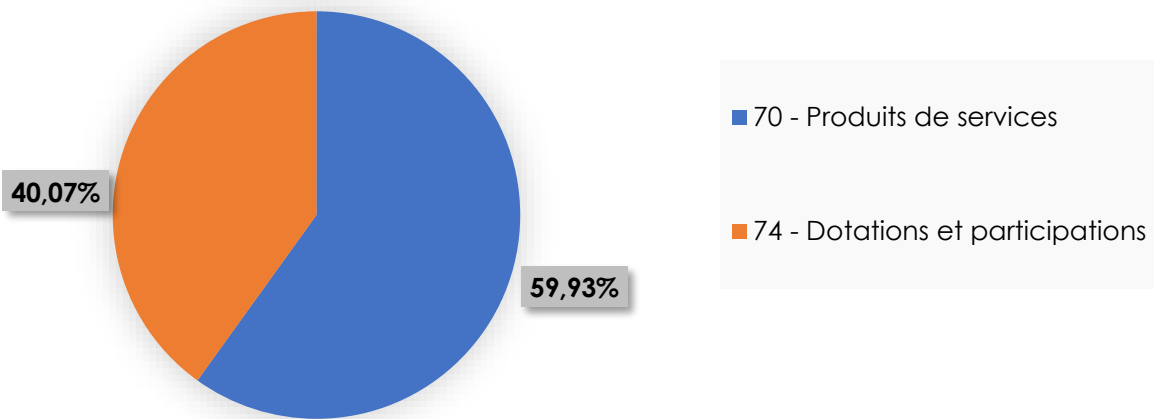
2.4. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 341 €.

2.5. LE RESULTAT DE CLOTURE 2025

L'exercice 2025 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 18 354,12 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



PARTIE 3 : **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 21 887,02 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 21 546,02 €, soit 7,22 % de plus qu'en 2025.

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evol. 2025/2026
20 - Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	1 000,00 €	-33,33%
21 - Immobilisations corporelles	13 594,65 €	15 546,02 €	14,35%
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	20 094,65 €	21 546,02 €	7,22%
040 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	341,00 €	-0,58%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 437,65 €	21 887,02 €	7,09%

1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Les dépenses inscrites en investissement correspondent :

- Aux prêts pouvant être accordés aux personnes en difficulté sur décision du Conseil d'Administration : 5 000 €
- A l'achat de mobilier et de vaisselle pour la résidence des Bénédictins : 8 500 €
- A l'acquisition de licences informatiques : 1 000 €
- A d'éventuelles dépenses d'équipement : 7 046,02 €

1.2. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 341 €.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 21 887,02 €.

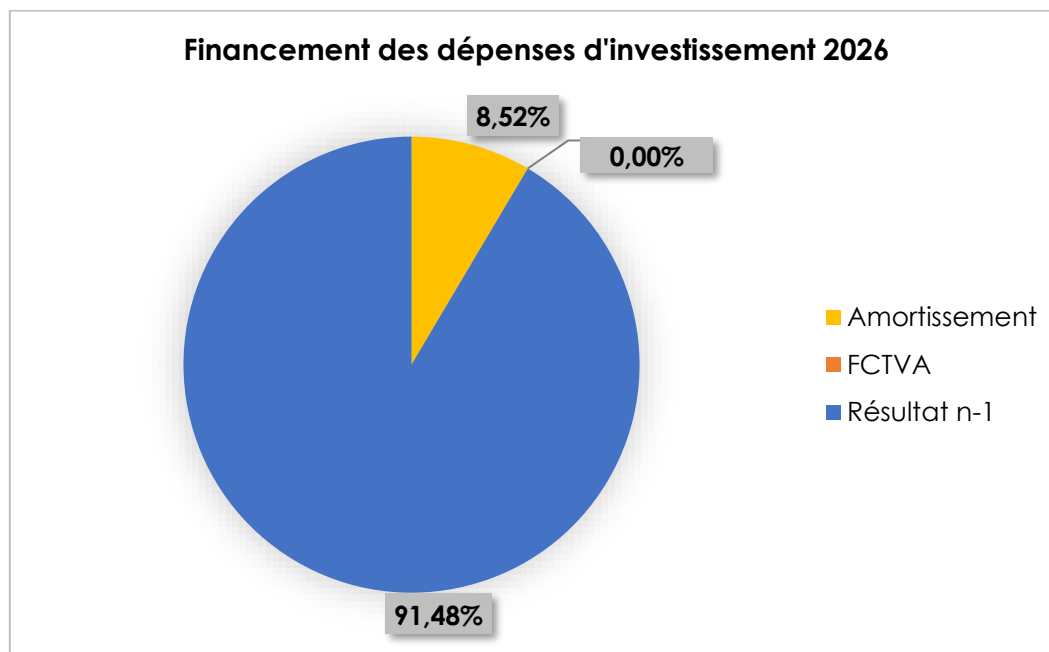
Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evol. 2025/2026
10 - Dotations et fonds divers	400,00 €	0,00 €	-100,00 %
Recettes réelles d'investissement	400,00 €	0,00 €	-100,00%
001 - Résultat reporté d'investissement	17 892,65 €	20 023,02 €	11,91%
040 - Opérations d'ordre de transferts	2 145,00 €	1 864,00 €	-13,10%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 437,65 €	21 887,02 €	7,09%

2.1. LE RESULTAT DE CLOTURE 2025

L'exercice 2025 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 20 023,02 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2026.

2.2. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 1 864 €.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2026
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	68 199,88 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	18 354,12 €
042	Opérations d'ordre de transfert	341,00 €
TOTAL		188 895,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	164 041,00 €
012	Charges de personnel	15 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 490,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 864,00 €
TOTAL		188 895,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	Dotations et fonds divers	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	20 023,02 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 864,00 €
TOTAL		21 887,02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	15 546,02 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	341,00 €
TOTAL		21 887,02 €